

## PV Assemblée Annuelle de l'AEM-SCMV du 2.02.2013 à Corsier

### 1. Accueil

M. Gilbert Borloz, responsable de l'EM de la Fanfare des Monts-de-Corsier souhaite la bienvenue à chacun et présente sa société.

### 2. Ouverture de l'assemblée par notre président, Bertrand Curchod.

Il salue particulièrement M. Pierre Wavre président FEM, Mme Sylvie Progin secrétaire générale FEM, M. Nicolas Gyger, adjoint au SERAC, Mme Christine Chevalley de l'UCV et vice-présidente FEM, M. Bernard Schär municipal de Corsier, M. Yves Raboud, de l'AdCV et municipal de Corseaux, M. Alain Bassang président SCMV.

Liste des présences : 45 EM représentées sur 61; 13 EM suivantes sont excusées :

Aclens, Avenches, Bavois-Chavornay, Belmont, Concise, Corcelles, Cully, Etoy, Lucens, Mollens, Pampigny, Payerne UIP, Vuarrens. Absents : Le Mont s/Lse, Ste-Croix et Vallorbe.

### 3. Rapport d'activité du président

Après avoir nommé deux scrutateurs, le président donne lecture de son rapport.

Il retrace en détail les importantes étapes (entrée en vigueur de la Loi, création de l'AEM-SCMV,) et les nombreux chantiers (Subventions, Multi-sites, Musique et pédagogie, Convention Collective de Travail CCT) qui ont jalonné l'année, avec pour notre seul président un total record de 85 séances ! Il est chaleureusement applaudi.

### 4. La parole est donnée aux représentants de la **FEM** pour nous parler de la **LEM** et de la **reconnaissance des écoles**. M. Wavre introduit ce point avec quelques mots :

« Pour la FEM c'est important de rester en contact avec le terrain. Mettre en applications cette loi, c'est réussir à faire un progrès dans les conditions de travail des professeurs, mais non sans poser un certain nombre de problèmes... »

Mme Progin présente la procédure de reconnaissance.

Les EM qui déposent leur dossier au 31 mars vont être

- a) reconnues valablement pour 5 ans, = subventions
- b) reconnues provisoirement pour 1 an avec des adaptations à faire, = subventions
- c) non-reconnues = plus de subventions

Une reconnaissance sera aussi possible ultérieurement, en tout temps.

Les critères de reconnaissance sont rappelés:

- statut juridique distinct
- comptabilité distincte
- capacité de fournir des éléments statistiques et comptables
- présence d'un représentant d'une commune au comité (municipal ou délégué)
- enseignement d'au moins 3 disciplines + solfège + musique d'ensemble
- appliquer les plans pédagogiques jusqu'au certificat non professionnel
- directeur pédagogique titulaire des titres reconnus
- enseignant doivent être diplômés (délai 2018)

#### Les contrats de travail des enseignants :

- doivent être annualisés avec 13 salaires
  - les contrats de durée déterminée ne peuvent pas être reconduits au-delà d'un an
  - affiliation à la LPP dès le premier franc (sans déduction de coordination, modifier les plans de prévoyance existants dans ce sens) libre choix des caisses
  - Un 100 % = 25 heures x 37 semaines = 925 h d'enseignement
  - les EM peuvent prévoir au min. 34 semaines d'enseignement
- Le salaire initial se calcule sur la base de l'échelle cantonale entre 59'400 et 83'000.- en tenant compte des droits acquis (=une augmentation des heures de doit pas induire une diminution du salaire horaire)
- après 2 ans de service et dès 6h d'enseignement hebdomadaire, garantie de 90 % du taux d'activité du professeur.

#### Les subventions pour la période de janvier à juillet 2013 correspondent à

- 30ct par minute d'enseignement individuel,
- 10ct par minute de cours collectifs
- 5ct par minute de musique d'ensemble.

Par la suite s'ajoutera aux subventions un supplément pour l'encadrement pédagogique et administratif.

De même un supplément pour des différences induites par les conditions de travail

#### **Questions** (les réponses sont apportées par les représentants de la FEM ou du SERAC)

St-Prex et Nyon : **Elèves de plus de 20 ans ?**

La subvention est maintenue pour un élève en apprentissage ou aux études, à conditions qu'il continue une formation musicale conduisant au certificat, mais pas au-delà.

Yverdon : **propose que toutes les écoles s'affilient auprès d'une seule caisse LPP**

Impossible pour les EM affiliées à une caisse publique actuellement en sous-couverture, c'est l'employeur qui devrait boucher le trou... Pour les autres, *Profélia* serait une solution.

La Tour-de-Peilz : **Subvention 1<sup>er</sup> semestre 2013 ?**

On garde les mêmes salaires, le changement interviendra seulement au 1.08.2013

Baulmes-Champvent : **pourquoi LPP dès le 1<sup>er</sup> franc ? la LPP n'est pas aussi exigeante ?**

C'est ce que prévoient les directives de la FEM; les enseignants ont souvent plusieurs emplois à temps partiel, si chaque employeur appliquait le minimum légal (salaire d'entrée min. ~20'000.-), en fin de compte ils ne seraient jamais affiliés.

Lausanne Harmonie des Ecoles : **Un écolage minimum est-il prévu ?**

La LEM prévoit un plafond, mais pour être logique calculer max 40 % écolage, 30 % communes et 30 % canton. Une convention de subventionnement sera établie avec chaque EM.

#### **5. Conditions de travail des enseignants, Convention collective de travail CCT**

Claude Perrin nous fait part de la situation

D'une manière générale, compte tenu des exigences induites par ces futures conditions, il va être difficile pour les petites écoles de constituer les fonds nécessaires. Il faudrait pouvoir mutualiser les risques pour viabiliser les écoles sur la durée.

Les négociations n'ont pas beaucoup pu avancer durant l'année écoulée. Mais il est à relever que le front patronal AVCEM + AEM-SCMV travaille en partenariat.

Il s'agit d'y aller par étapes, un calendrier de négociation est prévu par l'Etat s'échelonnant jusqu'au 31.12.2015.

Etat des lieux : tentative de reprise des négociations, accueil de la FEM comme nouveau partenaire au titre d'observateur, mais avant tout comme garant des financements et c'est heureux (rappel : toutes les dispositions de la CCT devront être financées!)

Une fédération des professeurs est au programme, le syndicat AVEM-SSPOD devant être rejoint par d'autres associations des profs AVCEM et AEM.

Pour cela, les professeurs de notre association sont invités à Vernand le 2.3.13 à 13h30 afin de recevoir des informations et pour leur permettre de se constituer en association.

Pour revenir à la table des négociations de cette CCT, les EM de l'AEM-SCMV doivent pouvoir être représentées. Dans ce but, l'Assemblée doit accepter que les EM *reconnues* puissent nommer leur représentants, les EM adhérant au Multi-sites étant représentées par l'EM Multi-sites. (1 voix par école reconnue et une voix du Multi-sites).

**L'Assemblée vote et accepte (moins 4 abstentions) que seules les EM reconnues auront voix pour se faire représenter puis pour ratifier la CCT.**

Bertrand Curchod et Claude Perrin sont nommé à l'unanimité pour représenter lesdites EM.

## **6. Multi-sites**

François Marion présente la situation à ce jour :

- 12 EM vont présenter leur demande de reconnaissance au 31.03.2013

(Bercher, Coppet, Crissier, Epalinges, Lausanne EMVL, Lausanne HEL, Montreux, Nyon, Pomy, Rolle, St-Légier-Blonay et Yverdon)

- 38 EM ont fait part de leur demande d'adhésion au Multi-Sites

- 11 EM doivent encore se prononcer.

Rappel sur le fonctionnement et la transition, en étroite collaboration avec la FEM, afin de reprendre les contrats de travail des professeurs. Le pilotage de cette transition et la reconnaissance de cette nouvelle école sont confiés à un chef de projet (une enveloppe financière a été accordée par la FEM pour cela) et notre président, Bertrand Curchod, a accepté ce mandat.

Une commission Multi-Sites, formée de membres du comité AEM et de représentants des sites, est chargée de cette mission, elle se constituera très prochainement.

## **Questions - Remarques**

La Tour-de-Peilz : si 37 semaines pour un plein-temps on ne va plus pouvoir compenser les absences de professeurs pour maladie, avec 34 semaines, on avait de la marge.

FEM : Un enseignant malade n'a pas à remplacer le cours, il a le droit d'être malade.

Lausanne Harmonie des Ecoles : Une assurance perte de gain est à prévoir

Granges : Peut-on faire baisser l'écolage si un professeur est malade ? Organiser des remplaçants ?

Dans ce but une part de subvention doit revenir au site.

Bussigny : Les remplacements seront-ils organisés par le Multi-sites ?

St-Livres : Modifier les statuts des EM qui n'engageront plus leurs profs : aide, statuts-types ?

Ces préoccupations n'ont évidemment pas de réponses immédiates. Les réponses viendront avec la mise en place du Multi-Sites, en tâchant d'être au plus près des spécificités de chaque EM.

## **7. Musique – Pédagogie**

Jean-Pierre Bourquin présente les membres de la commission pédagogique de la FEM :

Olivier Faller (président), Béatrice Richoz, Vincent Baroni, Jérôme Thomas et Jean-Pierre Bourquin.

Ils ont entre autres dû redéfinir les disciplines d'instruments car la LEM stipule qu'une EM doit dispenser l'enseignement d'au moins 5 disciplines. Or, dans le système AVCEM (Cuivres/Bois/Percussion/Cordes/...), une EM rattachée à un Brass Band, qui enseigne les cuivres et la percu, n'aurait pas pu être reconnue.

Problème résolu avec une redéfinition des disciplines (petits cuivres/altos-cors/gros cuivres/flûtes/anches doubles/anches simples/percu...).

Les paliers d'examens ont été harmonisés avec l'AVCEM (mêmes degrés depuis 2011). Nos élèves peuvent déjà se présenter au certificat AVCEM s'ils ont obtenu la note de 5 à l'examen Secondaire Supérieur. Ce certificat va changer de nom puisqu'il n'est plus exclusif à l'AVCEM, il pourrait prendre le nom par ex. de *certificat cantonal non-professionnel*, commun à l'AVCEM, l'AEM-SCMV.

Les examens décentralisés sur 6 sites se passent bien, 4 sites ont déjà eu lieu, la communication des résultats aux EM se fera dès que possible.

Les examens pour la saison 2013-2014 feront l'objet d'infos en début d'année scolaire.

Nouveauté : Les écoles qui enseignent le piano, le violon, la guitare, etc., pourront également inscrire leurs élèves aux examens pour ces instruments.

### Questions – Remarques

Bussigny : Les exigences et les supports d'enseignement sont-ils obligatoires ou chaque professeur peut-il faire ce qu'il veut ? J.-P. Bourquin : Non, se référer au **plan d'étude SCMV** qui est OK pour le moment mais qui va sans doute évoluer dans le futur.

St-Livres : Statut des moniteurs tambours ? N. Gyger : Dans le cadre de la reconnaissance des titres, les moniteurs tambour auront un **statut particulier avec un certificat**.

Georges Metzener élabore actuellement un processus de formation tambours.

St-Prex : Equipements nécessaires pour l'enseignement de la percussion ? Ce sujet n'est pas traité pour le moment.

Granges : Une prise en charge des frais d'accompagnement de piano est-elle prévue ?

FEM : **on en tiendra compte dans le subventionnement** (forfait ou selon frais effectifs), à l'étude.

Aigle : Un professeur ayant déjà fait reconnaître son titre pour petits cuivres peut-il enseigner un plus gros instrument ?

N. Gyger : **Les reconnaissances de titres pourront être appréciées au cas par cas, toujours dans l'intérêt de l'élève, des attestations peuvent être délivrées limitant par ex. l'enseignement de certains instruments à certaines classes d'âge ou niveaux.**

Bussigny : idem pour les percussions et les tambours ?

N. Gyger : **Des profs de pourraient, si qualifiés, enseigner le tambour, mais pas l'inverse.**

### **8. Subvention de la Loterie Romande**

Jean-Daniel Richardet nous informe que le système continue d'être géré par la SCMV vue que cette subvention concerne aussi le camp. Seules les EM de l'AEM peuvent en bénéficier, calculée sur la base du nombre d'élèves au 1.01.2013.

Les EM ont reçu leur situation (compteur depuis 2008, budget = env. fr. 70.- par élève)

L'instrument doit rester la propriété de l'EM et être utilisé par des jeunes en formation.

Les EM ont le droit de le louer à l'élève comme d'autres instruments.

Les EM remplissent le formulaire avec précision et le retournent jusqu'au 1.03.2013.

Même si aucun besoin, retourner le formulaire (montant disponible pour les autres).

Ne pas oublier de remercier la LoRo par courrier, avec copie à Jean-Daniel.

### Questions

Yens : ont l'habitude de faire de la location-vente avec les élèves.

J.-D. Richardet : pas avec des instruments fournis par la LoRo, ce n'est pas l'idée.

La prochaine remise des instruments aura lieu à Vufflens le 29.08.2013

## 9. Finances

Jean-Daniel Richardet présente et commente les comptes de l'exercice.

Les vérificateurs, représentés par l'EM de l'Avenir d'Yverdon, nous rapportent qu'ils ont été contrôlés, conformes et parfaitement tenus. Ils nous proposent de les accepter et d'en donner décharge au caissier et au comité.

Pas de question, ils sont acceptés à l'unanimité et le caissier est félicité.

Les vérificateurs sont reconduits pour le prochain exercice: Montreux, Granges et Yverdon  
Budget

Avec une augmentation des frais d'examens (experts pour les nouveaux instruments) et des frais administratifs, le budget prévoit une perte de 12'000.- mais, compte tenu, semble-t-il, de la prise en charge de ce dépassement par la FEM, ce budget est accepté non sans nos vifs remerciements à la fondation.

## 10. Calendrier

Le président nous informe que dans une logique d'année scolaire plutôt que d'année civile, notre assemblée générale pourrait être déplacée à l'automne. Il y aura de toute façon une assemblée extraordinaire l'automne prochain et ce point sera à l'ordre du jour.

## 11. Admissions – Démissions

Trois EM ont demandé leur admission au sein de l'AEM, le président cède la parole aux responsables qui présentent leur école :

- L'**EM du Vallon du Nozon** (Juriens-Romainmôtier) : 30 à 40 élèves (trp, trb, sax, batterie) ;
- L'**EM de la Persévérante de Mont-la Ville**: 9 élèves cuivres, 3 percus ;
- L'**EM de l'Echo des Alpes d'Ollon** : 8 élèves, 2 solfège, 3 tambours.

Ces trois écoles ont également fait leur demande d'adhésion au Multi-Sites.

Leurs demandes sont admises en bloc par acclamation.

## 12. Message du président SCMV

Alain Bassang nous apporte les salutations du comité central, remercie le comité AEM pour le travail de l'année et remercie la FEM.

Il remercie également les EM sans qui les sections n'existeraient sans doute plus.

Il nous fait part d'un souci : certaines communes ont supprimé leur subvention aux fanfares vu l'importance de la contribution selon la LEM. Si ce devait être le cas, informer sans tarder le Comité Central pour qu'il puisse intervenir auprès de ces communes.

Il nous rappelle la prochaine Fête Cantonale de Savigny organisée par la Fanfare de Forel.

Il nous informe que le dossier de candidature a été déposé à l'ASM pour l'organisation de la Fête Fédérale de Musique Riviera-Montreux 2016. Le canton de Vaud étant seul en lice, nous pouvons partir de l'idée que cette prochaine FFM aura bien lieu en terre vaudoise.

Finalement il nous rappelle que le Comité Central se tient à l'écoute et à disposition.

## 13. Message des autorités de Corsier

M. Bernard Schär, municipal, nous apporte les salutations de l'exécutif. Il présente sa commune, comprenant les Monts-de-Corsier, berceau de la fanfare, Fenil et Corsier-Village.

Autrefois *Corsiacum*, aujourd'hui forte de 3300 âmes, la commune abrite le siège de la Fédération Internationale de Luttes Associées et, bientôt, le musée « Chaplin's World ».

Il salue l'engagement des EM et leur travail remarquable pour les élèves en particulier et pour la société en général et forme ses vœux pour la création de l'EM Multi-Sites.

#### **14. Divers**

Nicole Krummenacher nous rappelle que le Camp SCMV aura lieu du 8 au 19 juillet avec un concert supplémentaire le 20 dans le cadre de la Fête Cantonale des Jeunesses à Colombier. Elle demande que les comités transmettent les infos au élèves ! Il manque notamment des clarinettes et des tambours.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 11h20, remercie les autorités de Corsier qui nous offrent l'apéritif et souhaite à tous une année remplie de musique.

Corsier, le 2.02.2013

Le président

le secrétaire

Bertrand Curchod

François Marion